

## ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

(Recommandations vétérinaires entérinées par le CIIPA le 12 juin 2023)

### Table des matières

<b>1. Généralités</b> .....	2
<b>1.1 Objectifs des lignes directrices du CCPA sur l'évaluation du bien-être animal</b> .....	2
<b>1.2 Définition du bien-être animal</b> .....	2
<b>1.3 En quoi consiste l'évaluation du bien-être animal à l'Université de Montréal</b> .....	3
<b>2. Mise en application de l'évaluation du bien-être animal à l'Université de Montréal</b> .....	4
<b>2.1 Catégories attribuées au bien-être animal et à l'hébergement</b> .....	4
<b>2.1.1 Catégories d'état de bien-être animal</b> .....	4
<b>2.1.2 Catégories pour l'hébergement</b> .....	6
<b>2.2 Outils utilisés pour évaluer le bien-être animal</b> .....	6
<b>2.3 Fréquence d'évaluation de l'hébergement et du bien-être animal</b> .....	7
<b>2.4 Rapport d'évaluation</b> .....	7
<b>Références</b> .....	8
<b>PNF en lien</b> .....	8
<b>Liste des annexes</b> .....	8
<b>Émission et entérinement</b> .....	8
<b>Annexe I : Résumé des rôles de chaque intervenant lors de l'évaluation du bien-être animal à l'Université de Montréal</b> .....	9
<b>Rôles du CDEA et du CÉUA</b> .....	9
<b>Rôles de l'équipe de recherche/enseignement</b> :.....	10
<b>Rôles des vétérinaires des animaleries (DANI/FANI/PBIV)</b> .....	10
<b>Rôles du personnel des soins vétérinaires (DANI/FANI/PBIV)</b> .....	11

## 1. Généralités

### 1.1 Objectifs des lignes directrices du CCPA sur l'évaluation du bien-être animal

En avril 2021, le CCPA a émis les *Lignes directrices sur l'évaluation du bien-être animal* ([Lignes directrices du CCPA : l'évaluation du bien-être animal \(ccac.ca\)](https://www.ccac.ca)). Ces lignes précisent que **l'on devrait garantir le bien-être des animaux utilisés en science, et que cela va au-delà de la santé animale**. Une bonne qualité de bien-être se caractérise par la **maximisation des expériences positives** chez l'animal tout en **minimisant les expériences négatives**.

L'évaluation du bien-être animal a comme but ultime de **mesurer l'impact des conditions de captivité des animaux ainsi que des procédures faites sur eux**. En utilisant des critères objectifs, l'évaluation devient reproductible, donc valide dans le temps et entre utilisateurs améliorant par le fait même la communication entre les équipes de recherche, d'enseignement et les équipes des soins vétérinaires.

L'évaluation du bien-être est un **outil permettant de garantir que les animaux bénéficient du meilleur bien-être possible**. C'est un rassemblement d'informations provenant d'activités déjà en cours et, le cas échéant, de quelques activités supplémentaires. Tout comme le soutien post-approbation (SPA), l'évaluation du bien-être animal adopte une approche de **gestion de risque**.

- Si les risques sont couverts dans le protocole, le protocole sera suffisant pour l'évaluation du bien-être animal.
- L'ajout d'autres documents (outils) sera nécessaire pour certains protocoles.
- Les protocoles de catégories élevées pourront faire l'objet d'évaluations plus fréquentes et approfondies.

### 1.2 Définition du bien-être animal

Le bien-être animal est un concept qui caractérise **l'état de santé physique et mental** de chaque animal et sa **perception de l'environnement** dans lequel il vit (*OIE, 2018*) incluant le fonctionnement biologique, les états affectifs<sup>1</sup> et la vie (plus ou moins) naturelle.

(<sup>1</sup> États psychologiques qui peuvent être positifs ou négatifs, et dont l'intensité et la durée peuvent varier).

Pour améliorer le bien-être des animaux, il faut minimiser la douleur, la peur, les signes d'anxiété ou de dépression chroniques et la frustration qu'ils éprouvent en prévenant ou en réduisant les occasions où l'animal aurait besoin de réagir à des stimuli aversifs réels ou perçus. Il faut maximiser les expériences et états affectifs positifs.

Les conséquences sur le bien-être devront être prises en considération **tout au long de la vie de l'animal**, et un hébergement et des soins appropriés devront lui être fournis dès son arrivée jusqu'à son départ.

**Le bien-être devrait toujours prévaloir sur les coûts et les raisons pratiques, et toujours tenir**

compte de la sécurité du personnel.

### 1.3 En quoi consiste l'évaluation du bien-être animal à l'Université de Montréal

À l'Université de Montréal, **tous les animaux** utilisés en recherche et en enseignement incluant les animaux sauvages (dans les animaleries ou sur le terrain) et les animaux appartenant à des tiers qui sont utilisés hors site (p. ex : dans les fermes commerciales et les refuges) devront être soumis à des **évaluations régulières quant à leur bien-être**.

Un des principes directeurs sur l'évaluation du bien-être animal précise que tous les animaux utilisés en science **devraient être en santé** (sauf pour certaines exceptions approuvées par les CDEA et CÉUA, par exemple des projets cliniques en médecine vétérinaire) et pouvoir exprimer une forte prévalence et une grande diversité de **comportements positifs propres à l'espèce**, tout en démontrant peu de comportements anormaux. Ainsi, le bien-être animal sera évalué à l'aide d'outils qui prennent en considération les points suivants :

- 1) L'état physique de l'animal
- 2) Le bien-être psychologique de l'animal
- 3) L'incidence des procédures faites sur animal
- 4) L'effet cumulatif des expériences de vie de l'animal
- 5) Les paramètres environnementaux

L'évaluation du bien-être animal sera basée sur les renseignements obtenus lors des activités de recherche, d'enseignement, et celles liées aux soins et à la gestion des animaux en animalerie. Afin d'évaluer efficacement le bien-être d'un animal, les indicateurs généraux suivants seront évalués pour chaque espèce animale :

- 1) Indicateurs du comportement (individuel et social)
- 2) Indicateurs observables de santé
- 3) Indicateurs physiologiques complémentaires (si nécessaire)
- 4) Indicateurs reliés à l'hébergement et l'environnement
- 5) Performance au laboratoire

**Nos comités de protection des animaux, les CDEA et CÉUA sont les entités responsables de l'encadrement de la mise en œuvre des évaluations du bien-être animal.**

**Ceci étant, tous les intervenants, que ce soit les équipes de recherche et d'enseignement, les équipes des soins vétérinaires, tout comme les comités d'éthiques, ont la responsabilité de s'assurer que le bien-être des animaux sera rencontré et respecté. Ils devront ainsi réaliser les évaluations régulières nécessaires pour s'en assurer.**

Les renseignements obtenus en lien avec les évaluations du bien-être animal seront disponibles aux chercheurs, aux enseignants, aux vétérinaires cliniciens des animaleries, au personnel de soins aux animaux et aux membres des CDEA/CÉUA.

Ces renseignements obtenus seront utilisés par les CDEA/CÉUA afin de déterminer les risques généraux pour le bien-être animal, d'anticiper leurs répercussions et d'éclairer les décisions futures pour bonifier les soins et l'utilisation éthiques des animaux non seulement pour un protocole particulier, mais également, d'une façon plus globale, pour tous les protocoles soumis dans le cadre du programme d'utilisation des animaux de l'Université de Montréal.

## **2. Mise en application de l'évaluation du bien-être animal à l'Université de Montréal**

Se référer aux **PNF locales** de chaque animalerie (DANI, FANI, PBIV) pour plus de précisions et à l'**Annexe I** qui résume les rôles de chaque intervenant lors de l'évaluation du bien-être animal à l'Université de Montréal.

Bien que l'évaluation du bien-être animal se concentre sur l'**individu**, elle peut être difficile à réaliser pour certaines espèces animales, par exemple pour les espèces aquatiques, de la faune ou les petites espèces en colonie. L'évaluation d'un groupe d'animaux logés ensemble devra alors servir de point de départ.

Il sera ainsi permis de faire l'**évaluation d'un groupe d'animaux** qui possède les mêmes conditions de captivité ou d'hébergement, d'expérimentation ou d'enseignement et qui sera exposé aux mêmes standards de soins. Pour tous ces animaux, ayant une vie relativement similaire et uniforme, l'évaluation se fera de façon standardisée. Si un individu se démarque de son groupe, une évaluation individuelle devra être effectuée.

Tel que mentionné aux sections précédentes, l'évaluation de la **qualité de l'hébergement** joue aussi un rôle fondamental dans l'évaluation du bien-être animal. Il faut s'assurer que tous les animaux aient accès à des standards optimums d'hébergement et tout écart devra être justifié au protocole éthique. Lors de l'évaluation de l'hébergement, il faudra tenir compte des particularités d'espèce qui affectent les critères suivants : aire ou volume d'espace, hébergement individuel ou en groupe, le type d'enrichissement de l'environnement, etc.

### **2.1 Catégories attribuées au bien-être animal et à l'hébergement**

#### **2.1.1 Catégories d'état de bien-être animal**

Trois catégories de bien-être seront utilisées pour décrire l'état dans lequel l'animal se trouve : **inacceptable**, **acceptable** et **optimal**.

- **Optimal** : Le niveau de bien-être animal est idéal. Parce qu'il y a toujours place à amélioration, cela ne veut pas dire qu'il est parfait. À ce niveau, toutes les conditions sont réunies pour permettre l'expression de comportements naturels positifs garantissant des standards de santé élevés.

- **Acceptable** : Le niveau de bien-être animal est acceptable pour une durée déterminée sans être idéal et devra être amélioré.
- **Inacceptable** : Le bien-être animal n'est pas suffisamment élevé et devra être amélioré rapidement par une mesure d'atténuation.

Normalement, l'évaluation de tous les animaux utilisés en recherche et en enseignant à l'Université de Montréal devrait démontrer un état de bien-être **optimal**.

Dans les faits, cette évaluation pourra varier selon les situations suivantes :

- En dehors de l'expérimentation ou des cours pratiques : l'évaluation des animaux devra se placer dans la catégorie **optimale**.
  - Plus précisément pour les animaux des colonies d'enseignement de FANI :
    - Ces animaux devront être en catégorie optimale à la fin de la session académique et avant le début de la nouvelle session académique.
    - Ces animaux devront être en catégorie optimale avant de pouvoir être utilisés en recherche, dans le cadre des examens vétérinaires du Bureau national des examinateurs (BNE) de l'Association canadienne des vétérinaires (ACMV) ou pour don de sang/plasma.
    - Ces animaux utilisés en recherche, dans le cadre des examens vétérinaires du Bureau national des examinateurs (BNE) de l'Association canadienne des vétérinaires (ACMV) ou pour don de sang/plasma, devront être en catégorie optimale avant d'être utilisés en enseignement.
- Lors d'expérimentation ou de cours pratiques : un animal pourra être évalué en catégorie **acceptable** si le protocole d'utilisation des animaux l'autorise.
- Lors de maladie ou au cours d'une expérimentation : Un animal pourra se

retrouver en catégorie **inacceptable, mais que de façon transitoire**.

▪ Notes :

- A moins d'un problème de santé soudain, les animaux des colonies d'enseignement de FANI, ne devront jamais se retrouver dans la catégorie inacceptable pendant les cours pratiques.
- Des exceptions approuvées par les CDEA/CÉUA, seront permises, mais des points d'intervention éthique seront mis en place et tous les efforts possibles seront faits pour améliorer le bien-être animal.

Le CDEA et le CEUA seront informés dès que possible de toutes les **occasions non prévues** où un état de bien-être est considéré comme « **inacceptable** ». Les évaluations de bien-être animal qui sont jugées « inacceptables » pourront servir de point de départ pour des visites de SPA si le CDEA/CÉUA le juge pertinent.

### 2.1.2 Catégories pour l'hébergement

Deux catégories seront utilisées pour décrire l'évaluation des conditions d'hébergement dans lequel l'animal vit : **suffisant** ou **insuffisant**.

- **Suffisant** : l'hébergement contient un minimum d'élément permettant à l'animal d'exprimer ses comportements normaux. Malgré ce bon score, cela ne veut pas dire qu'il est parfait; il y a toujours place à amélioration.
- **Insuffisant** : L'hébergement n'est pas adéquat et devra être amélioré par une mesure d'atténuation. Si c'est impossible, cela devra être justifié au protocole éthique et autorisé par les CDEA/CÉUA.

### 2.2 Outils utilisés pour évaluer le bien-être animal

L'évaluation du bien-être animal consiste à combiner toute l'information recueillie :

- Au cours des activités normales de soins et de gestion.
- Pendant et après des procédures expérimentales ou d'enseignements.
- En incorporant d'autres outils d'évaluation si nécessaire.

Il n'existe pas de méthode unique et directe pour mesurer le bien-être animal. Son évaluation sera faite en utilisant une **série d'outils variés**, ce qui augmentera les chances de détecter les problèmes. Des outils tels que : l'observation quotidienne des animaux par l'équipe des soins vétérinaires, les SPA, les grilles d'évaluation de l'hébergement et celles du bien-être animal, etc.

Ces outils devront être **fiables, pratiques** et avoir été **validés**. De plus, les outils utilisés en premier devront être **non invasifs**, ou utilisés simultanément avec les procédures en cours afin d'assurer que l'évaluation elle-même ne compromet pas le bien-être animal. Des outils secondaires plus invasifs pourront être utilisés lorsqu'un problème de bien-être sera constaté.

Lorsque les risques sont couverts dans le protocole, le protocole sera suffisant pour valider le bien-être animal. Si les CDEA/CÉUA le jugent nécessaire, d'autres outils pourront être utilisés, par exemple, une étude pilote et/ou un SPA. Si suite à l'étude pilote ou au SPA une évaluation du bien-être est recommandée, la grille d'évaluation du bien-être pourrait être utilisée.

L'information recueillie lors d'une évaluation du bien-être sera enregistrée dans un format accessible aux chercheurs, aux enseignants, aux vétérinaires, au personnel de soins aux animaux et aux CDEA/CÉUA.

### 2.3 Fréquence d'évaluation de l'hébergement et du bien-être animal

La fréquence des évaluations du bien-être animal sera déterminée par le chercheur lorsqu'il soumet son protocole d'éthique animal avec son plan d'évaluation de bien-être animal au CDEA/CÉUA. Cette fréquence sera fixée en fonction de la catégorie de techniques invasives et de la gestion du risque. Cette fréquence sera approuvée par le CDEA/CÉUA.

La fréquence des évaluations devra permettre de détecter tout changement dans le bien-être et être proportionnée aux effets attendus de la procédure sur le bien-être animal. La responsabilité de cette évaluation appartient à toute personne constatant un changement ou effectuant une action sur les animaux.

- La fréquence d'évaluation de l'**hébergement** sera faite de façon périodique et lors de changements, par exemple, lors d'un changement de local, lors d'un hébergement dans un nouveau type de cage ou d'enclos, etc.
- La fréquence d'évaluation du **bien-être animal** sera faite régulièrement via les observations quotidiennes, les soins de santé et lors des occasions prévues au plan d'évaluation du bien-être animal autorisé par le CDEA/CÉUA.

### 2.4 Rapport d'évaluation

Le processus de présentation des rapports d'évaluation (y compris la fréquence des comptes-rendus) sera formalisé par les CDEA/CEUA.

- À la fin d'un protocole non renouvelé ou lors du renouvellement annuel d'un protocole d'éthique animal soumis par le chercheur ou l'enseignant, celui-ci inclura un compte-rendu sur le bien-être animal.

- Les mises à jour sur le bien-être des animaux pourront être incluses dans le rapport vétérinaire présenté lors des réunions des CDEA/CÉUA.
  - Le CDEA et le CEUA seront informés dès que possible de toutes les **occasions non prévues** où un état de bien-être est considéré comme « **inacceptable** ».

### Références

CCPA: Lignes directrices du CCPA : l'évaluation du bien-être animal, avril 2021

CCPA : Mise en œuvre des lignes directrices du CCPA : l'évaluation du bien-être animal, avril 2021

Conférence régionale des animaux de laboratoire de l'Université Laval, table ronde sur l'évaluation du bien-être animal animée par Patricia Lauzon du CCPA. 24 novembre 2022.

### PNF en lien

DANI-TEC-15 : *Évaluation de l'hébergement et du bien-être animal*

FANI-XX-XX

PBIV-800-STA-13 *Évaluation du bien-être animal et de l'hébergement*

### Liste des annexes

I : Résumé des rôles de chaque intervenant lors de l'évaluation du bien-être animal à l'Université de Montréal

### Émission et entérinement

- Le document *Recommandations vétérinaires au sujet de l'évaluation du bien-être animal à l'Université de Montréal* est émis par l'équipe du Regroupement des vétérinaires responsables des animaux utilisés en recherche et enseignement à l'Université de Montréal (RVRARE) le 12 avril 2023.
- Le document est entériné par le Comité institutionnel d'intégration de protection des animaux le 12 juin 2023.



## **Annexe I : Résumé des rôles de chaque intervenant lors de l'évaluation du bien-être animal à l'Université de Montréal**

Tous les intervenants, les équipes de recherche et d'enseignement, les équipes des soins vétérinaires et les comités d'éthiques ont la responsabilité de s'assurer que le bien-être des animaux sera rencontré et respecté.

### **Rôles du CDEA et du CÉUA**

- Ils sont responsables de l'encadrement de la mise en œuvre du processus d'évaluation du bien-être animal :
  - Déterminent la composition et la structure de l'équipe qui évaluera le bien-être animal et s'assurent de la formation de cette équipe.
    - Les membres de l'équipe d'évaluation devront être compétents en matière d'évaluation du bien-être et avoir un accès illimité aux animaux.
  - Lors de la révision et du renouvellement des protocoles, les CDEA/CÉUA devront :
    - Approuver le plan d'évaluation du bien-être animal proposé par l'équipe de recherche/enseignement lors de la révision d'un nouveau protocole ou lors du renouvellement d'un protocole.
    - Examiner les résultats en matière de bien-être animal à la fin d'un protocole pour les protocoles qui ne seront pas renouvelés ou au moment du renouvellement annuel d'un protocole (compte-rendu annuel).
  - Lors des réunions du CDEA/CÉUA, avoir un point à l'ordre du jour qui fait mention de l'évaluation du bien-être animal dans le but de présenter et/ou faire un rapport des diverses situations survenues depuis la dernière réunion (rapport présenté par l'équipe vétérinaire). Ces informations seront archivées dans le procès-verbal de la réunion.

Fonctionnement suggéré par le RVRARE :

- Ajouter une section en lien avec l'évaluation du bien-être animal dans le formulaire éthique d'utilisation des animaux et dans le formulaire éthique de

renouvellement. Dans cette section, on pourra décrire:

- Le plan d'évaluation du bien-être animal proposé par l'équipe de recherche/enseignement incluant les membres de l'équipe d'évaluation, les fréquences d'évaluations et les points limites.
- Le compte-rendu annuel d'évaluation du bien-être animal par l'équipe de recherche/enseignement lors du renouvellement de son protocole. Pour les protocoles qui ne seront pas renouvelés, demander un compte-rendu du bien-être animal à la fin du protocole.
- Les outils qui seront et pourront être utilisés pour évaluer le bien-être animal.

#### **Rôles de l'équipe de recherche/enseignement :**

- Présenter un plan d'évaluation de bien-être animal lors d'une première demande ou lors du renouvellement de son protocole éthique d'utilisation des animaux. Ce plan devra mentionner les membres de l'équipe d'évaluation, les fréquences d'évaluations, les outils utilisés pour l'évaluation et les points limites associés.
- Si des grilles spécifiques d'évaluation du bien-être animal sont requises, bonifier les grilles standard en lien avec leur protocole.
- Participer à l'évaluation du bien-être animal et si requis, compléter les grilles d'évaluation du bien-être animal.
- Soumettre à la fin de son projet ou lors du renouvellement de son protocole, un compte-rendu des évaluations du bien-être animal effectuées. L'équipe des soins vétérinaires pourra bonifier l'évaluation le cas échéant.

#### **Rôles des vétérinaires des animaleries (DANI/FANI/PBIV)**

- Création de grilles standard d'évaluation du bien-être animal pour chaque espèce animale.
- Création de grilles d'hébergement pour chaque espèce animale.
- Réévaluer régulièrement et bonifier au besoin les points limites et leur impact cumulatif potentiel.
- Faire rapport mensuellement des enjeux en lien avec le bien-être animal.

- Surveillance de la santé des animaux.
- SPA et SPA en continu.
- Compléter les grilles d'évaluation du bien-être animal si requis.

**Rôles du personnel des soins vétérinaires (DANI/FANI/PBIV)**

- Observation quotidienne des animaux et des salles d'hébergement.
- Surveillance de la santé des animaux.
- Compléter les grilles d'évaluation de l'hébergement.
- Compléter les grilles d'évaluation du bien-être animal si requis.
- Suivi des points limites.
- SPA en continu.